

Réglementation F-Gaz : évolutions, accompagnement et contrôles

Cédric BOURILLET
Florian VEYSSILIER

Colloque AFCE du 31 mars 2016



Enjeux environnementaux



Impact climatique des fluides frigorigènes



- Responsables de 10% à 15% de l'effet de serre aujourd'hui
- 1 kg de R-404A émis
 - équivalent aux émissions CO₂ d'un tour du monde en voiture



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Dispositif réglementaire

Aux niveaux européens et français



Ensemble des textes applicables

Règlement (UE) n
°517/2014

Décret 2015-1790
du 28/12/2015

Arrêtés du
29/02/2016

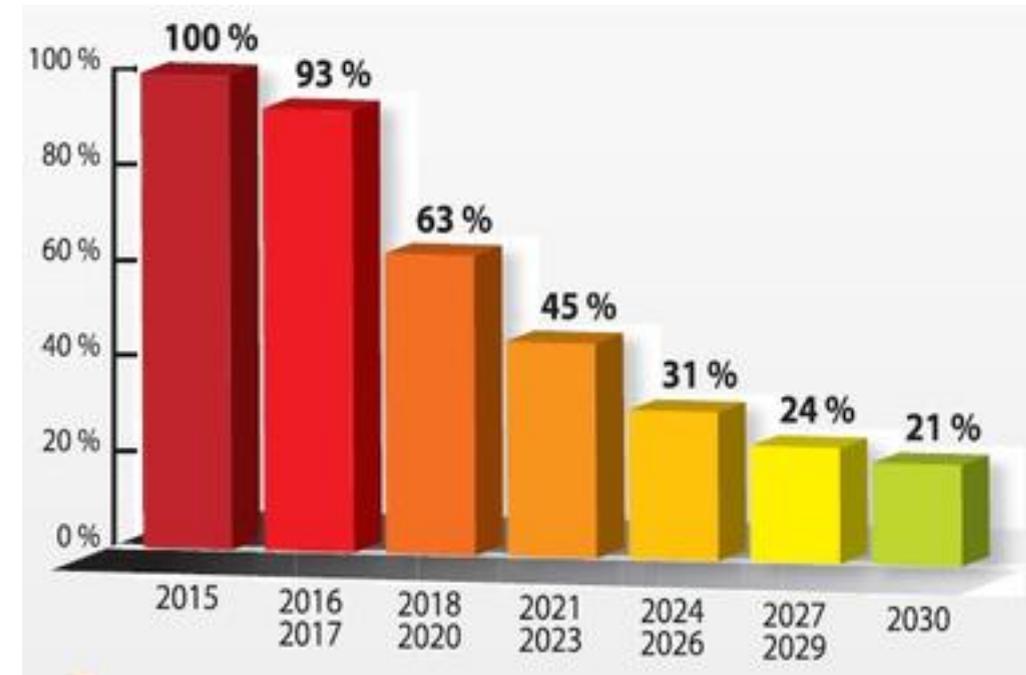
Applicable depuis le 01/01/2015 à
l'ensemble de l'UE, de manière directe et
complète

Modifie le code de l'environnement

Modalités techniques de mise en oeuvre
du décret, formulaires CERFA

Le règlement F-Gaz organise la disparition progressive des HFC

- **Phase-down** = mécanisme de réduction des quantités de HFC mises sur le marché
- Basé sur un système de quotas



Les nouvelles dispositions du règlement (I)

- Contrôles d'étanchéité périodiques **basés sur la charge en équivalent CO₂**
- Systèmes de détection des fuites → obligatoire pour équipements > 500 t.éq.CO₂
- **Interdictions de mise sur le marché** (par équipement, usage ou substance)

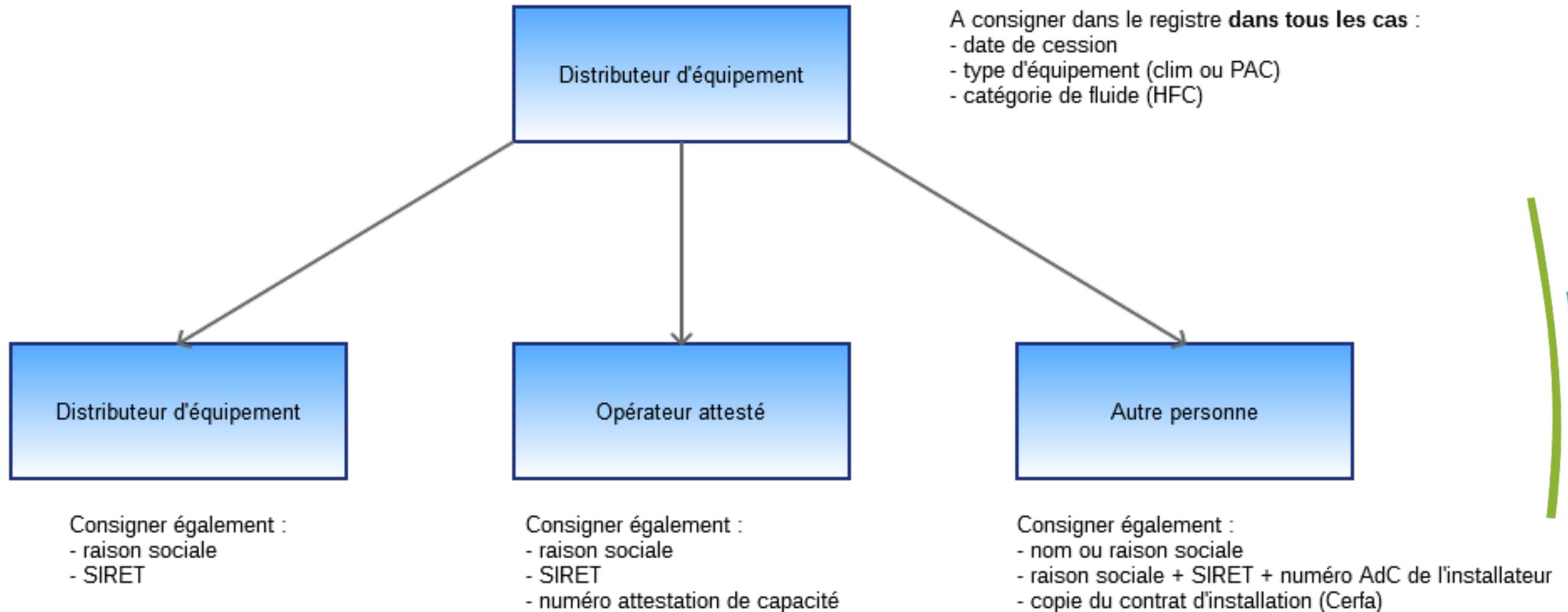
Les nouvelles dispositions du règlement (2)

- Restrictions d'utilisation → SF₆, **fluides avec PRP > 2500** pour la maintenance (dès 2020 ou 2030)
- Réduction des quantités mises sur le marché → **phase-down**, quotas
- Autres → récupération des déchets de fluides, déclarations annuelles

Obligations maintenues dans le règlement

- Prévention des émissions → rejets interdits, mesures préventives, réparation des fuites
- Formation et certification
- Autres → registres, étiquetage

Textes français : encadrement de la vente des équipements préchargés



Reprise sans frais des déchets de fluides

- Forfait récupération visible sur la facture lors de l'achat des fluides
- Reprise **sans frais** des déchets de fluides par les distributeurs
- Reprise **sans frais** des fluides non utilisés et non déballés



Autres dispositions nationales

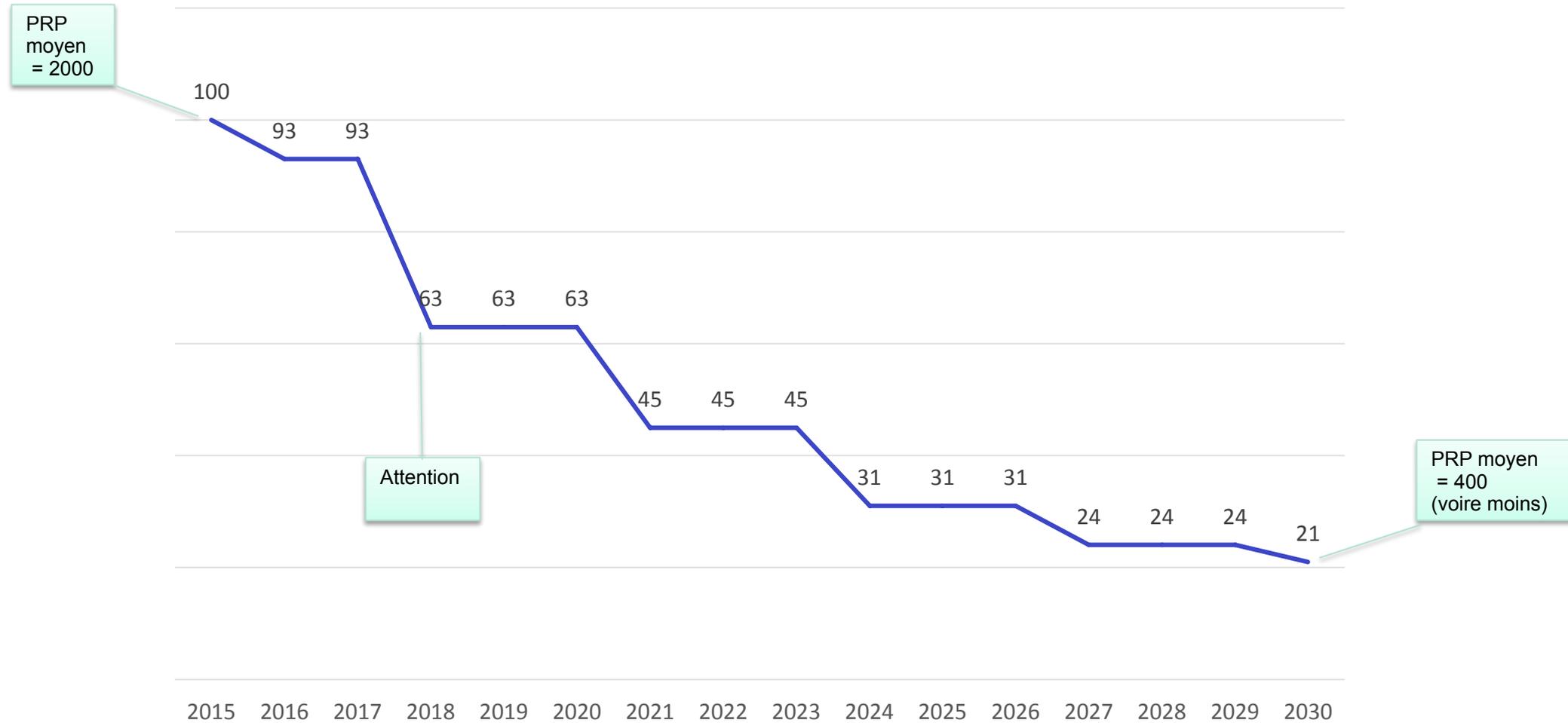
- Obligation d'information du consommateur pour la vente au public
- Etiquetage étendu aux équipements déjà en service
- Marquage de conformité lors des contrôles d'étanchéité
- Fusion fiche d'intervention et BSDD
- Accréditation des organismes agréés



Messages-clés



Anticiper le phase-down



Concurrence internationale

- Transition vers les alternatives aux HFC bien engagée dans plusieurs régions du monde
- Où ? Allemagne, Japon, Chine
- Qui ? Fabricants de composants, bureaux d'ingénierie
- Quoi ? Froid industriel, froid commercial, mais également **climatisation / PAC**

Équipements préchargés comptabilisés dans les quotas en 2017

- Modalités d'application encore en cours d'élaboration au niveau européen
- Difficultés à prévoir pour les autorisations d'utilisation de quotas
- **Vigilance, attention et réactivité nécessaires**

Accentuer l'incitation au changement

Appels à projets pour des alternatives aux HFC



Appel à projets “Climatisation et froid du futur”

- Volet R&D lancé mi-2015
- 7 entreprises lauréates
- 2 millions d’euros de subventions
- Climatisations / PAC sans HFC
 - HFO, NH3, HC, eau
 - Technologies sans fluide



Appel à projets “Climatisation et froid du futur”

- 2^{eme} volet : projets innovants proches du marché (déploiement de l’outil de production)
- Cadre = Programme des investissements d’avenir, opérateur = ADEME
- Informations pour candidater sur site ministère

Actions de contrôle



Action de contrôle administratif

- En complément des inspections “classiques”
- Contrôle de grande ampleur du dispositif de certification des opérateurs
 - Identification et sanction éventuelle des opérateurs non attestés
- Contrôle des ventes d'équipements préchargés au public (2nd temps)



Questions :

fluides-frigorigenes@developpement-durable.gouv.fr

florian.veyssilier@developpement-durable.gouv.fr